

ÉDITORIAL

Bonjour à toutes et tous,

Le retour de votre petit journal après quelques mois d'interruption, est l'occasion pour moi de revenir sur les événements qui ont marqué le quotidien de notre commune. Vous verrez entre autres dans les différents articles de ce numéro que vos élus ont œuvré sur bon nombre de sujets. Le vote du budget 2021, la validation du compte administratif 2020 qui amène toutes les satisfactions et l'absence d'augmentation des taxes locales. Des projets en cours avec notamment l'étude portant sur l'extension de la mairie et la rénovation complète du logement communal attenant, la mise en place d'une seconde réserve incendie, le recensement des cavités souterraines, la vente du presbytère.

Des derniers mois qui ont été marqués par bon nombre de travaux et nouveautés. La mise en place de nouveaux défibrillateurs à la mairie et à la salle polyvalente, l'adhésion à une application mobile permettant de faire le lien au quotidien avec les habitants, la réfection complète des parkings de la mairie et de la salle polyvalente, la remise en état de 3 routes communales. Et des travaux à venir pour le moins attendus, ceux du déploiement et de la pose de la fibre optique qui vont débiter dès ce mois et jusqu'à la fin novembre.

En juin dernier, les élections régionales et départementales et de nombreuses réunions au sein de notre communauté de communes qui se projette vers l'avenir pour un territoire solidaire et un renforcement des services apportés aux habitants du territoire. Une communauté de communes en lien direct avec chaque commune du territoire qui se lance dans des chantiers d'envergure tels que le plan local d'urbanisme intercommunal, la mobilité,

l'adoption du pacte de gouvernance et du contrat de relance et de transition écologique.

Bonne lecture de ce nouveau numéro de votre journal communal qui reste le lien pour vous tenir informé(e)s des actions de vos élus, de la vie de votre commune et de notre appartenance à une intercommunalité qui projette son territoire et ses habitants vers les enjeux de demain.

Un très bel été à vous avec le souhait et un réel espoir d'un retour à une vie normale et conviviale comme nous l'aimons toutes et tous.

Stéphane Follin

ACTION MUNICIPALE

Réunion du conseil municipal du 08 janvier 2021

- Délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance intercommunal :

M. le Maire fait valoir les possibilités introduites par la loi du 27 décembre 2019 dite loi « engagement et proximité » et la déclinaison locale et mise en œuvre proposée par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (délibération en date du 18 novembre 2020). Notamment, l'opportunité d'élaborer et de formaliser un Pacte de Gouvernance communautaire permettant de :

- Renforcer l'échelon intercommunal, au service des politiques publiques, dans le respect de la légitimité démocratique des exécutifs locaux ;
- Placer le développement, la solidarité et la proximité au cœur de la coopération intercommunale ;
- Poser les bases d'une communauté au service du territoire et de ses habitants ;
- Organiser un partenariat privilégié avec les acteurs du territoire, en particulier les conseillers communautaires, les maires et les conseillers municipaux.

En définitive, permettre aux communes de récupérer une part essentielle de représentativité et de décision au sein des intercommunalités (EPCI).

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour retenir et participer à l'élaboration du Pacte de Gouvernance proposé par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

- Délibération sur le recensement des indices de cavités souterraines du territoire communal :

M. le Maire indique que cette démarche présente un intérêt certain en matière d'identification des risques et des zones susceptibles d'être urbanisées.

En conséquence, il a sollicité et rencontré le 9 décembre 2020, M. Lamare du cabinet d'étude ALISE qui vient de lui remettre une offre technique d'intervention et de réalisation de l'étude. Un coût H.T. de 5 700 euros dont une partie pourra être subventionnée par le département de Seine-Maritime. Un recensement des zones à risque qui pourra à terme être intégré à la démarche relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour accepter l'offre d'étude de recensement proposée par la société ALISE.

- Délibération sur le devenir du logement communal vacant depuis fin 2020 :

Il est retenu que depuis le 31 décembre dernier, le logement communal n'est plus loué et cette vacance est le moyen de faire le point sur le devenir dudit logement. Qu'il convient en conséquence de mener une réflexion sur l'espace limité réservé à la mairie (secrétariat, salle du conseil et bureau du maire mutualisés) et le problème de respect de la confidentialité quand plusieurs personnes sont présentes.

Que cette réflexion doit être à même d'identifier les possibilités de maintien d'un logement communal à louer et d'extension de la mairie.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour solliciter un cabinet d'architecture qui sera à même d'identifier les possibilités d'affectation du bâtiment dont la partie logement vient de se libérer.

- Point d'informations diverses :

- Un point sur le transfert des pouvoirs de police spéciale du maire qui peuvent être transférés au président de la communauté de communes : une seule commune pouvant s'opposer à ce transfert, il apparaît que 15 communes ont d'ores et déjà délibéré pour garder les compétences relatives au pouvoir de police du maire. Pouvoir de police spéciale que nous conservons donc de fait ;

- Un point d'étape sur le projet éolien SIEMENS-GAMESA : la commune de Bourville a d'ores et déjà délibéré défavorablement (10 voix contre et une abstention) au projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de 3 communes dont la nôtre. Nous avons en conséquence sollicité la commune voisine de Canville-les-deux-Eglises également concernée par le projet, qui ne nous a pas donné de réponse. Il est en définitive retenu de ne pas donner suite à cette demande d'implantation d'éoliennes de par l'impact environnemental induit pour notre commune et les communes voisines opposées au projet ;

- Un point sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : un délai supplémentaire accordé pour la décision qui doit intervenir en définitive au 30 juin 2021. Notre commune ayant donné un avis favorable à cette démarche intercommunale, il est retenu d'entériner cet avis par transmission à la préfecture et à la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, en charge du dossier.

Réunion du conseil municipal du 02 avril 2021

- Vote du budget 2021 et du compte administratif 2020 :

Au préalable, il est rappelé que le compte de gestion pour l'année 2020 est à l'équilibre avec un excédent de fonctionnement (recettes-dépenses) de 24 740 euros et de 2 780 euros en investissement. Une proposition de budget 2021 qui retient notamment des travaux au niveau du logement communal et de la mairie ainsi que la finalisation de la démarche de mise en place d'équipements de défense contre l'incendie en centre bourg.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour le budget primitif 2021 proposé.

- Délibération sur le vote des 3 taxes directes locales :

Monsieur le Maire indique qu'au regard des résultats de l'exercice financier de 2020, de la disparition de la taxe d'habitation pour les résidences principales à l'horizon 2022 ainsi que la compensation versée par la communauté de communes via la dotation de solidarité, il est souhaitable de maintenir les taux d'imposition au même niveau que l'année précédente.

Des taux qui sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti de 6,07% ;
- Taxe sur le foncier non bâti de 8,27% ;
- Cotisation foncière des entreprises de 5,46%.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour le maintien sans augmentation des taux des 3 taxes locales.

- Délibération sur les subventions versées aux associations :

Un montant global de subventions à la baisse de par la mise en sommeil voire la dissolution des associations de la commune (comité des fêtes, club de l'amitié) mais maintenues pour les organismes d'aide à la personnes (ADMR, portage de repas, recherche contre le cancer, aide aux personnes âgées, clubs de sport).

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour l'attribution de ces subventions.

- Délibération sur les participations aux frais de transport des collégiens et lycéens à destination de Saint-Valéry-en-Caux :

Une participation pour le transport des collégiens intégralement prise en charge par la commune et une prise en charge partielle pour le transport des lycéens pour les familles qui en formulent la demande.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour la prise en charge au budget 2021 de ces participations.

- Délibération pour l'adhésion à l'application mobile « Illiwap » :

Une application qui permet d'informer en direct des divers évènements de la commune, les habitants connectés à l'application via leur portable ou leur tablette.



Pour vous abonner au fil d'informations de Mairie d'Héberville :

- 1 Téléchargez l'application Illiwap
 
- 2 Saisissez le nom de la station dans la barre de recherche **OU** scannez ce QRCode dans votre application


Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour l'adhésion par contrat annuel à cette application interactive.

- Délibération relative à la fin du bail du presbytère communal :

Un bail d'une durée de 6 ans qui arrive à échéance le 31 décembre 2021. Cette échéance est l'occasion pour le conseil municipal d'engager une réflexion sur le devenir de cette habitation dont la commune est propriétaire. Il est retenu qu'une mise en vente de ce bien pourrait permettre de financer les travaux d'extension de la mairie et de rénovation du logement communal attendant à celle-ci et ce sans avoir recours à l'emprunt.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour lancer la démarche de vente de l'habitation.

Réunion du conseil municipal du 11 juin 2021

- Délibération relative au projet d'extension de la mairie et de rénovation du logement communal :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet d'aménagement fourni par le cabinet d'architecture Pascal VALOGNES, avec la prise en compte des différentes remarques évoquées lors de la réunion du conseil municipal de janvier dernier. Le chiffrage des travaux par l'architecte mandaté par la commune est en cours.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour retenir ce projet d'extension de la mairie et de rénovation du logement communal qui permettra à terme d'accueillir une famille avec enfants.

- Délibérations pour le bornage du terrain du presbytère et de la parcelle accueillant la réserve incendie :

Deux délibérations portant sur le bornage du presbytère et ce dans le cadre du projet de mise en vente de l'habitation, ainsi que le bornage et l'acquisition d'une partie de la parcelle du terrain de la nouvelle réserve incendie implantée Rue de l'Eglise.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour retenir pour ces missions, le cabinet de géomètres Euclid Eurotop.

- Délibération relative à la prise en charge du solde de trésorerie du comité des fêtes :

Monsieur le Maire souligne que la dissolution de l'association n'a toujours pas été prise en compte par la préfecture et ce notamment au regard des documents incomplets fournis par les deux responsables de celle-ci. Néanmoins, dès que ce dossier sera soldé, il est retenu que les fonds restés sur le compte du comité des fêtes seront récupérés par la commune.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour la prise en charge d'une somme de 776,25 euros, correspondant au solde de trésorerie de l'ancien comité des fêtes.

- Délibération pour l'équipement de prises festives sur certains mâts d'éclairage public et pour l'éclairage extérieur de l'église :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le concours du SDE76 et de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre pour mener l'étude de mise en place et de financement de ces équipements électriques.

Résultats des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021

Un taux de participation d'un peu moins de 40 % pour ces deux scrutins qui amène aux résultats suivants au second tour pour notre commune :

- Election départementale :

- Monsieur Jérôme Lheureux et Madame Cécile Sineau-Patry : 67% des suffrages exprimés ;

- Monsieur Jean-Pierre Thévenot et Madame Alexandra Buquet : 33 % des suffrages exprimés.

- Election régionale :

- Liste de Monsieur Hervé Morin : 47 % des suffrages exprimés ;

- Liste de Madame Mélanie Boulanger : 33 % des suffrages exprimés ;

- Liste de Monsieur Nicolas Bay : 13 % des suffrages exprimés ;

- Liste de Monsieur Laurent Bonnaterre : 7 % des suffrages exprimés ;



POINT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil communautaire du 17 février 2021 à Grainville-la-Teinturière

Un conseil communautaire dont l'ordre du jour permet aux 86 membres présents d'échanger sur la présentation du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget 2021, de délibérer sur l'inscription au plan départemental des chemins de randonnée, de nouveaux tronçons, du lancement du schéma directeur d'assainissement. Des délibérations portant également sur le projet d'aménagement de la RD237 à Saint-Aubin-sur-Mer, sur la convention de mise à disposition du service de restauration collective avec la commune d'Ourville-en-Caux, de la modulation de la fiscalisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021 en fonction des zones de

collectes et de la signature avec la CAF de Seine-Maritime d'une convention de partenariat et d'accompagnement financier pour la période 2020-2024.

Conseil communautaire du 17 mars 2021 à Grainville-la-Teinturière

Deux points essentiels à l'ordre du jour de cette réunion : la prise de compétence pour l'organisation de la mobilité sur le territoire intercommunal et l'adoption du pacte de gouvernance.

Pour le premier point, pour lequel chaque commune sera amenée à délibérer, la prise de compétence consiste à offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité et développer l'usage de moyens de déplacement les moins polluants, les mobilités actives (vélo, marche) et solidaires (usage partagé des transports). Il n'est néanmoins pas retenu de reprendre la compétence régionale intégrant le transport scolaire, ferroviaire et portuaire.

Pour le second point, le pacte de gouvernance définit les principes et valeurs partagées, le fonctionnement des instances politiques de la communauté de communes et une organisation au service d'un partenariat privilégié avec les conseillers communautaires, les maires et les conseillers municipaux.

Conseil communautaire du 07 avril 2021 à Grainville-la-Teinturière

Un conseil communautaire qui permet la validation du budget 2021 pour un montant total de 96,5 millions d'euros dont 36,5 millions en investissement. Une bonne santé financière de la collectivité qui maintiendra cette année encore son soutien aux communes via la dotation de solidarité communautaire (DSC) avec un peu plus de 6 millions d'euros reversés. Soutien également aux entreprises et commerçants du territoire grâce à l'opération « bons d'achats solidaires » prolongée jusqu'au 30 juin 2021. L'occasion également de rappeler que la Communauté de Communes maintient ses taux d'imposition pour l'année à venir, comme elle maintient son effort d'investissement et de prise en charge financière de l'offre de services et de loisirs proposée aux habitants du territoire.

Conseil communautaire du 28 juin 2021 à Grainville-la-Teinturière

Entre autres délibérations à l'ordre du jour de cette réunion, la validation du compte de gestion 2020 portant sur le budget principal et les budgets annexes (eau, assainissement, Lac de Caniel, Golf, piscines communautaires, port de Saint-Valéry-en-Caux, zones d'activités, service public des ordures ménagères, ...), l'attribution de fonds de concours aux communes pour un montant total de 258 000 euros, les travaux de requalification de la base de loisirs de Caniel, la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » pour les communes de Saint-Valéry-en-Caux et Cany-Barville, l'approbation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), les travaux d'entretien des ports de Saint-Valéry, Veulettes et Saint-Aubin-sur-Mer, les travaux de voirie, d'électrification et d'aménagements d'hydraulique douce pour gérer les risques d'inondation, la tarification des services d'enfance, jeunesse-culture et la Clusaz, l'acquisition d'instruments et de matériel pour le conservatoire, l'attribution de subventions aux associations du territoire.

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE PASSÉ



Quelques clichés des travaux de ces deux derniers mois qui viennent en compléments des travaux d'effacement des réseaux électriques et d'éclairage public effectués Rue de la Plaine et Rue du Bourretout. Notamment, les remises en état des parkings de la salle polyvalente et de la mairie et des rues de la Maladrerie, de la Forrière et du Moulin.



Rue du Moulin



Impasse de la Forrière



Rue de la Maladrerie

MANIFESTATIONS DU SEMESTRE A VENIR

En fonction des dispositions sanitaires qui pourraient être imposées et modifier le déroulement des évènements prévus.

- Repas du CCAS le 05 décembre 2021 ;
- Noël communal le 18 décembre 2021.

CARNET ROSE



Toutes nos félicitations à Adèle Lejeune et Mathieu Lanchon qui se sont pacsés en notre mairie le 18 juin 2021.

ARRIVÉE

Bienvenue à Agathe Lambert et Gregory Etienne qui ont emménagé il y a quelques semaines au 8 Rue de l'Eglise.



INFORMATIONS PRATIQUES

- N'hésitez pas à venir consulter (affichage et dépliants en mairie ainsi qu'à la salle polyvalente) les manifestations et activités proposées par la CCCA (séjours vacances, sport, concerts, théâtre, manifestations diverses...)
- N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune : www.heberville.fr

